Circuit jaune

longueur : 5 km durée : 1h40 environ

A partir du panneau des circuits, longer la voie communale C2, en direction du village de la Chassagne, sur 100 m.

Prendre la rue des bleuets à droite, puis traverser le hameau. Après les dernières maisons, s'engager dans le chemin de terre qui prolonge la route, tourner à gauche et aller jusqu'à la C2.

Traverser la C2 et prendre, en face, le chemin creux bordé de haies puis monter jusqu'aux prairies.

Au croisement des sentiers, continuer tout droit. (Vous êtes au point le plus haut de la commune : 427 m, et vous avez devant les yeux 360° de panorama!). Suivre la ligne de crête jusqu'au prochain croisement. (Quelle vue magnifique sur les monts d'Ambazac!).

S'engager tout droit jusqu'à la D56a, traverser et emprunter le chemin en face.

Poursuivre jusqu'aux prairies, puis franchir le bois.

(A la sortie de celui-ci, c'est la commune de St. Martin-Terressus qui vous accueille).

Descendre le long du pré jusqu'à la C26.

Emprunter cette route, à gauche, et traverser le village de Réservat.

Au carrefour de la D56a prendre la route en face en direction de Réservat Sud.

Suivre cette route sur 300 m et s'engager dans le chemin à gauche, en face de la ferme.

Monter jusqu'au croisement des sentiers.

(Sur ce trajet, on retrouve la commune de St. Priest-Taurion).

6 S'engager à droite sur le chemin qui ramène au point de départ.

(Dans la descente vous apercevrez la collégiale de St. Léonard de Noblat).

Deux raccourcis possibles :

A ce croisement, vous avez la possibilité de revenir au point de départ (500 m) en prenant le chemin qui descend à gauche.

Ou bien

A cet autre croisement, vous avez la possibilité de revenir au point de départ (900 m) en prenant le chemin qui part à gauche et arrivés au croisement balisé (6), tournez à gauche.



Rappels de sécurité sur ces sentiers

- L'utilisation de <u>tous les véhicules à moteur</u> est interdite.
- Tenez vos chiens en laisse s'il y a des troupeaux.
- Ne sortez pas des sentiers balisés.
- Ne vous approchez pas des ruches.
- Et... respectez la nature... elle vous le rendra !...



Sentiers "Les hauts de la Chassagne"

Deux circuits pédestres balisés... et faciles!

Balisage

: circuit de 5 km : circuit de 3 km

Situation

St Priest-Taurion, au village de la Chassagne, à 5 km du bourg

<u>Départ</u>

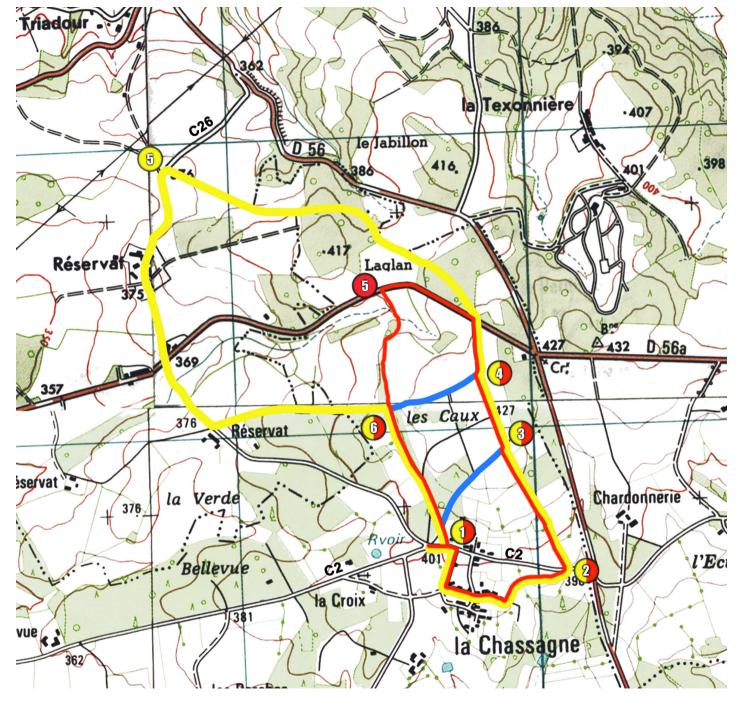
Au panneau situé à l'entrée du village de la Chassagne (en venant de St. Priest-Taurion)

Situés sur la partie la plus élevée de la commune de St Priest-Taurion (427 m), ces deux circuits vous feront apprécier le charme bucolique de ces lieux où prairies, bois et belles pierres ponctueront votre promenade.

Vous profiterez d'un panorama sur presque 360° et vous pourrez admirer les monts d'Ambazac s'offrant à votre regard.

Sur la route qui redescend à St. Priest-Taurion, vous apercevrez à droite, au milieu d'un champ, la pierre du Mas *"borne miliaire"*, vestige de la route romaine qui traversait la commune.





Circuit rouge

longueur : 3 km durée : 1h environ

A partir du panneau des circuits, longer la voie communale C2 en direction du village de la Chassagne sur 100 m.

Prendre la rue des bleuets à droite, puis traverser le hameau.

Après les dernières maisons, s'engager dans le chemin de terre qui prolonge la route, tourner à gauche et aller jusqu'à la C2.

Traverser la C2 et prendre, en face, le chemin creux bordé de haies et monter jusqu'aux prairies.

Au croisement des sentiers, continuer tout droit. (Vous êtes au point le plus élevé de la commune : 427 m, et vous avez devant les yeux 360° de panorama). Suivre la ligne de crête jusqu'au prochain croisement. (Quelle vue magnifique sur les monts d'Ambazac!).

S'engager tout droit jusqu'à la D56a, puis tourner à gauche et suivre cette route sur 300 m.

5 Prendre le chemin situé à gauche et remonter à travers les prairies, puis en bordure de bois, jusqu'au croisement des sentiers.

6 Continuer tout droit sur le chemin qui vous ramène au point de départ.

(Dans la descente vous apercevrez la collégiale de St Léonard de Noblat).

Extrait de cartes IGN n°2130 O et 2131 O

© IGN - Paris 2004

Autorisation n°200408

250 m